



Communiqué de Presse

Solidaire aux professionnel(le)s de la pêche artisanale sénégalaise:

Mundus maris dit NON aux 56 licences de surpêche

Un large éventail d'organisations de la pêche artisanale sénégalaise s'est prononcé publiquement parce que indigné et inquiets d'avoir appris, en fin avril, par la presse et les réseaux sociaux que des échanges de courriers ont eu lieu entre le Ministère des Pêches et de l'Economie maritime et le GAIPES (Groupement des Armateurs, Industriels Exportateurs du Sénégal), portant sur des promesses de licences de pêche industrielle et/ou de « Sénégalisation » de 56 navires majoritairement chinois pour 12 dossiers soumis à la Commission Consultative d'Attribution des Licences de Pêche (CCALP). En effet, six bateaux thoniers et crevettiers chinois serait déjà partis pour le Sénégal et la Guinée Bissau.

Les organisations dénoncent le processus irrégulier en plein lockdown de la crise de covid-19 de vouloir forcer un accord à distance par la CCALP par appel sélectif des membres, alors que l'État du Sénégal a gelé la délivrance des licences de pêche démersale côtière par Arrêté n°5166 du 08 août 2006. A cela s'ajoute le gel de l'immatriculation des nouvelles pirogues artisanales par Arrêté n°6397 du 29 août 2012. Toutes ces mesures visent la réduction de l'effort de pêche qui a été jugé trop important depuis des années et qui est la cause principale de la réduction des prises depuis les années 2000 comme montrée par des rapports scientifiques de la part de chercheurs sénégalais et internationaux collaborant dans le cadre du Sea Around Us (voir graphique ci-après)¹.

Les reconstructions scientifiques des captures montrent aussi que, bien que la couverture officielle des prises se soit améliorée, une partie importante des extractions n'est pas enregistrée et cache donc le degré de surexploitation. Cette surexploitation est du reste fort ressentie au niveau des industriels, mais encore davantage chez les artisans pêcheurs et toute la chaîne de valorisation des petits pélagiques². Comme le dit le Vice-Président de *Mundus maris* au Sénégal, Aliou Sall : *«Notamment les industriels étrangers bénéficient souvent de subsides publics considérables de leurs Etats alors que cela augmente les désavantages des artisans des pays en développement bien qu'ils soient braves. Arrêter les mauvais subsides au niveau de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) fait partie de la solution aussibien que la suppression de tout type de nouvelles licences.»*

Pour rappel, *Mundus maris* œuvre depuis des années au Sénégal en appui à une approche écosystémique des pêches (AEP), entre autres, en produisant une valise pédagogique pour la FAO sur le thème. Plus concrètement, notre organisation a contribué à la vulgarisation de l'AEP auprès des plusieurs écoles primaires et secondaires, localisées dans des communautés de pêche. De même, nous avons organisé plusieurs sessions itinérantes de vulgarisation du contenu de l'AEP auprès des pêcheurs et acteurs / actrices de la chaîne de valeur : micro mareyeuses et mareyeurs³. En faisant écho des résultats de la recherche nous avons dès 2013 dénoncé le fait que le budget public du

1 <https://www.seaaroundus.org>

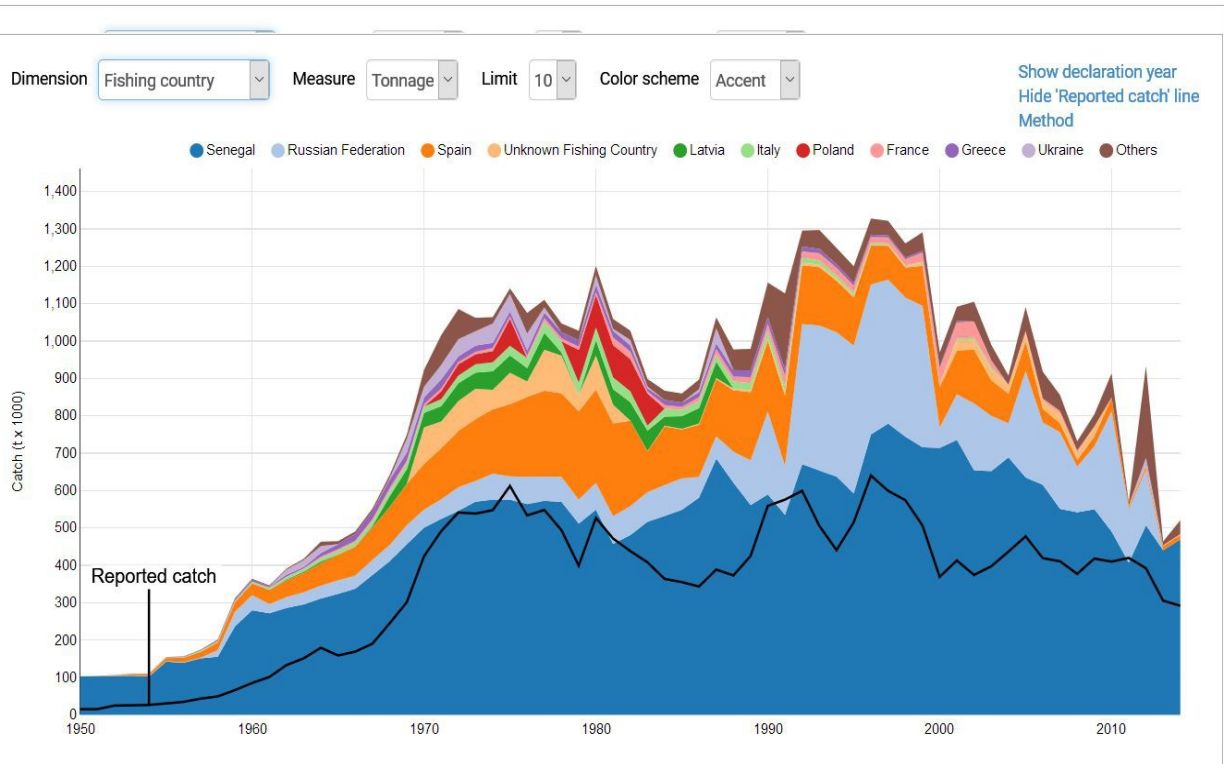
2 Bâ, A., J.Schmidt, M. Dème, K. Lancker, C. Chaboud, P. Cury, D. Thiao, M. Diouf, P. Brehmer, 2017. Profitability and economic drivers of small pelagic fisheries in West Africa: A twenty year perspective. *Marine Policy*, 67:152-158.

3 <https://www.mundusmaris.org/index.php/fr/projets/proj2013/1107-taille>

Sénégal perd des sommes d'argent importantes à cause des captures illégales, non déclarées et non enregistrées, notamment par des navires industriels et ceci, sans tenir compte du fait que les statistiques des prises de la pêche artisanale sont lacunaires et méritent une nette amélioration pour en apprécier mieux l'importance.

Fin 2018, en présence d'hommes et de femmes de toutes les catégories socio-professionnelles de la pêche artisanale et des différentes régions du Sénégal, nous avons inauguré l'Académie de la pêche artisanale dans les locaux de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) dans son bureau régional de l'Afrique de l'Ouest à Dakar.

Cette académie a pour but de renforcer les capacités de planification et de gestion durable au profit des acteurs pris individuellement et des communautés dans leur intégrité, afin de contribuer à la mise en œuvre des Directives Volontaires, en vue d'assurer une pêche artisanale durable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'élimination de la pauvreté (Directives PAD)⁴. L'académie se veut comme un espace d'échanges libres et respectueux, d'apprentissage commun et de co-production de connaissances partagées par un large éventail de personnes et d'organisations désireuses de promouvoir l'innovation sociale et technologique si nécessaire pour une pêche artisanale prospère et durable.



Nous exprimons ici notre soutien ferme aux demandes des acteurs et actrices de la pêche artisanale qui exigent la transparence, en vue d'une meilleure gestion des ressources pour le bénéfice des populations. Ainsi, nous nous associons à la demande ces derniers de renoncer à l'octroi d'autres licences pour des ressources pleinement exploitées ou surexploitées que ce soit pour des navires battant pavillon étranger ou « sénégalisés ». Nous partageons l'avis des professionnels que c'est une crise méritant d'une attention particulière du Président de la République.

L'espace de l'académie pourrait être utilisé pour chercher des solutions à long terme. *Mundus maris*

4 <https://www.mundusmaris.org/index.php/fr/projets/proj2018/2078-ssf-dkr-fr>

est intéressé à toute collaboration contribuant la protection et à la gestion durable des ressources du pays pour les populations.

Dakar, le 11 mai 2020. Pour plus d'information contactez info@mundusmaris.org